

Burundi : décès du président Pierre Nkurunziza

RFI, 09/06/2020 Le gouvernement du Burundi vient d'annoncer, ce mardi 9 juin dans un communiqué, que le président Pierre Nkurunziza, qui était hospitalisé depuis samedi après un malaise. Pierre Nkurunziza, au pouvoir depuis 2005, est décédé ce lundi officiellement des suites d'un arrêt cardiaque, annonçant les autorités un deuil national de sept jours.

L'information est désormais officielle : Pierre Nkurunziza, le chef d'état sortant, est mort d'une crise cardiaque après-midi, à l'hôpital du cinquantenaire, selon le communiqué du gouvernement burundais. Toujours selon ces informations, le président sortant avait assisté à un match de volley-ball, samedi après-midi, dans son fief de Ngozi. Son état de santé s'est dégradé dans la nuit et il a été hospitalisé à l'hôpital du Cinquantenaire de Karuzi, est du pays. Le dimanche, Pierre Nkurunziza semblait aller mieux, indique encore ce communiqué. « Il s'est maintenu avec les personnes qui étaient proches de lui », précise même le gouvernement burundais. Mais « la grande surprise », lundi, son état de santé a brusquement changé avec un arrêt cardiaque, indique Bujumbura. Malgré les tentatives de réanimation, « une prise en charge intense, continue et adaptée », précise encore ce communiqué, « l'équipe médicale n'a pas pu récupérer le patient ». Conséquences institutionnelles. À huit heures, on disait Pierre Nkurunziza malade, mais toutes les sources officielles se refusaient à le confirmer. Juste avant cette annonce encore, des proches du chef d'état sortant dénonçaient des « rumeurs ». Son conseiller Nyamitwe mettait en garde sur les réseaux sociaux contre toute manipulation de l'information, assurant qu'il agissait d'un « modus operandi » appliqué au Burundi. Des sources médicales expliquent qu'il aurait été touché au Covid-19, sa épouse étant toujours hospitalisée au Kenya depuis la semaine dernière pour la même raison, malgré les déclarations des autorités. Cette mort soudaine aura des conséquences institutionnelles sur le Burundi. Bien que le président sortant, Pierre Nkurunziza devait rester en fonction jusqu'au 20 août prochain et l'investiture de son successeur, le général Variste Ndayishimiye. Selon l'article 81 de la Constitution, c'est le président de l'Assemblée nationale, Pascal Nyabenda qui devrait assurer l'intérim.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});